



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/233
S/17942

26 mars 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante et unième session
Point 69 de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE
LA COOPERATION DANS LA REGION
DE LA MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante et unième année

Lettre datée du 26 mars 1986, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Ministère fédéral des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque a publié le 25 mars 1986.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,

(Signé) Jaroslav CESAR

* A/41/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration publiée le 25 mars 1986 par le Ministère fédéral
des affaires étrangères de la Tchécoslovaquie

Les manoeuvres militaires provocatrices que les forces aériennes et navales des Etats-Unis ont entreprises au large des côtes de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste se sont traduites par une violation de l'espace aérien et des eaux territoriales de ce pays dans la région du golfe de Cyrte et ont conduit à une attaque directe des forces armées américaines à l'encontre du territoire souverain de la Libye.

Le recours à la force militaire contre le territoire souverain de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ne peut être considéré que comme une violation flagrante des normes fondamentales du droit international et une marque de dédain à l'égard de la Charte des Nations Unies. L'acte d'agression commis par les Etats-Unis s'inscrit dans le cadre de provocations, de pressions et de manoeuvres d'intimidation dirigées contre ce pays qui compte parmi les représentants des forces anti-impérialistes dans le monde arabe, et il constitue une manifestation de la politique de terrorisme d'Etat. Les représentants des Etats-Unis - ceux du Pentagone, en particulier - prennent une lourde responsabilité en provoquant un affrontement militaire avec les forces armées libyennes et en aggravant un climat de psychose de guerre. A plus longue échéance, leur action fait peser une lourde menace sur la paix mondiale.

La République socialiste tchécoslovaque condamne la provocation à laquelle les forces armées américaines se sont livrées à l'encontre de l'Etat libyen souverain. Elle exprime son plein appui au peuple libyen et à ses dirigeants, ainsi que sa solidarité avec eux. Elle exige que les Etats-Unis cessent immédiatement d'avoir recours à des pressions grossières et au chantage contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.
